

Résumé du plan 2016

Généré le 2/11/2016

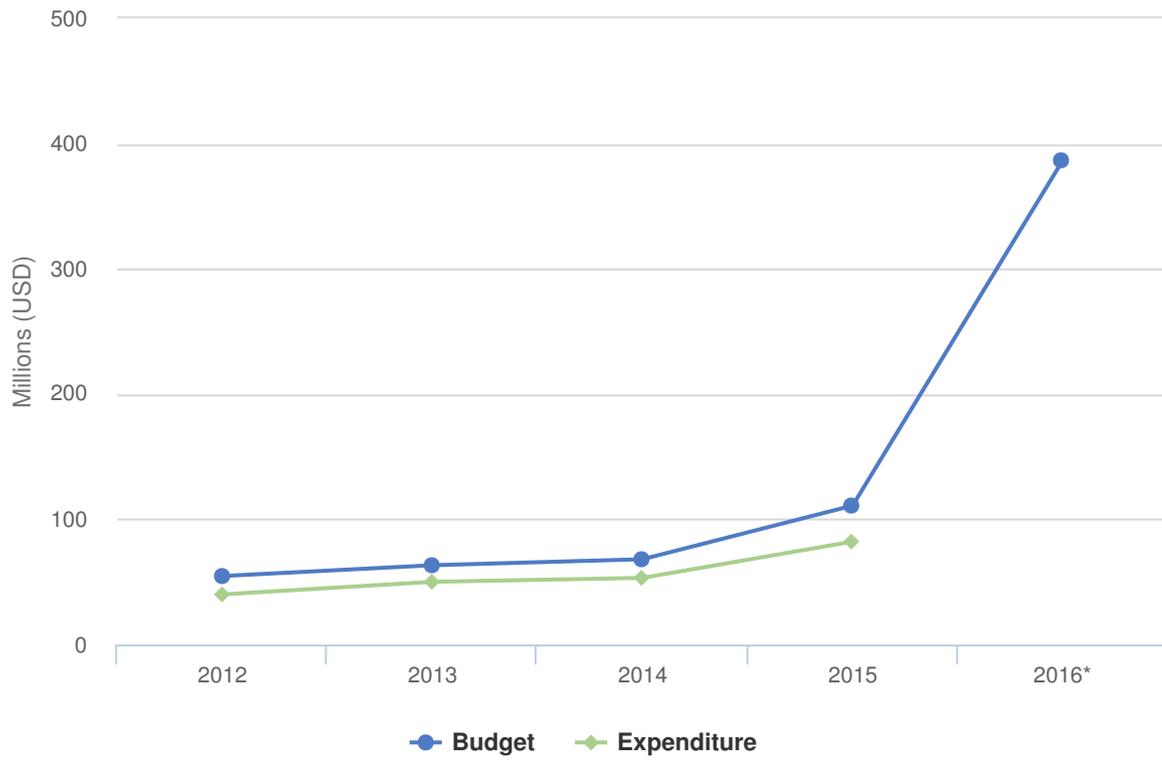
Subregion: Northern, Western, Central and Southern Europe

| Albanie | Allemagne | Andorre | Autriche | Belgique | Bulgarie | Croatie | Chypre | Danemark | Espagne | Estonie | Finlande | France | Grèce | Saint-Siège | Hongrie | Irlande | Islande | Italie | Lettonie | Liechtenstein | Lituanie | Luxembourg | Malte | Monaco | Norvège | Pays-Bas | Pologne | Portugal | République tchèque | Roumanie | Royaume-Uni | Saint-Marin | Slovaquie | Slovénie | Suède | Suisse |

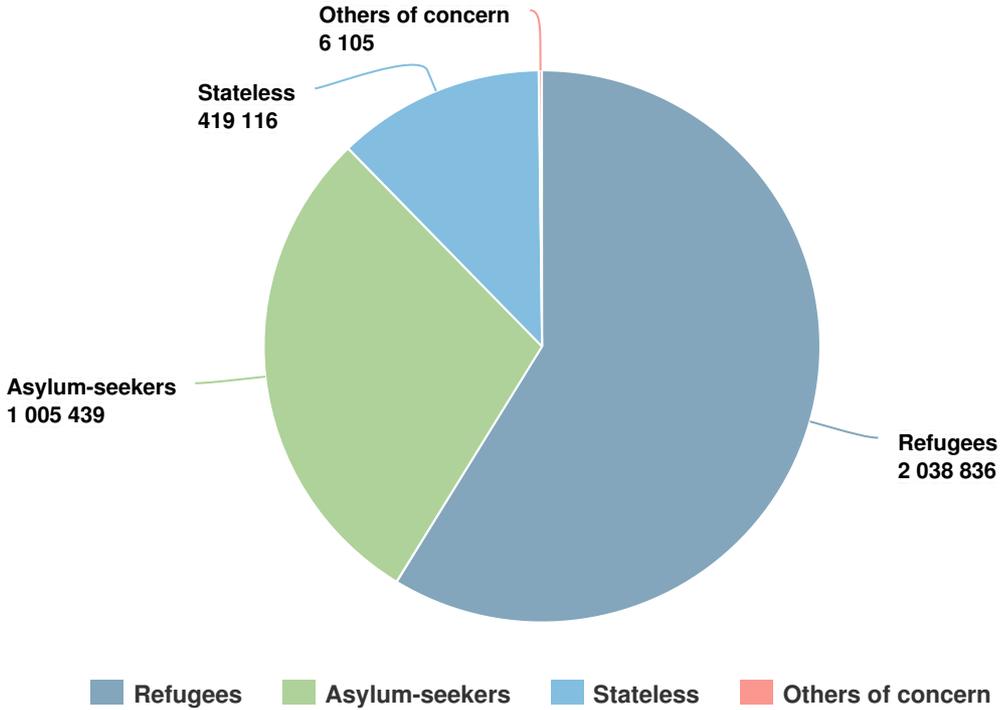


Latest update of camps and office locations **13 Jan 2016**. By clicking on the icons on the map, additional information is displayed.

Budgets and Expenditure in Subregion Northern, Western, Central and Southern Europe



People of Concern - 2016 [projected]



238	Dotation en personnel
25	Nombre de bureaux
USD 64.2 millions	Besoins financiers globaux

A. Environnement opérationnel et stratégie

La sous-région connaît une hausse spectaculaire du nombre de personnes en quête de protection. Pendant le premier semestre de 2015, le nombre de demandes d'asile dans les pays de l'Union européenne était presque deux fois plus élevé que pendant la même période de 2014 (398 680 contre 217 440). Jusqu'en juin 2015, c'était l'Allemagne qui avait reçu le plus grand nombre de requêtes (154 100), suivie de la Hongrie (65 415), l'Italie (30 220), la France (30 030), la Suède (25 716) et l'Autriche (27 221).

Les arrivées par mer en Grèce et en Italie se poursuivent sans relâche. Elles avaient atteint 886 000 fin novembre 2015, une nette hausse par rapport à 2014 (219 000 au total). La majorité des nouveaux arrivants sont Syriens, Afghans, Érythréens, Nigériens et Somaliens, avec des familles, des femmes et des enfants non accompagnés ou séparés de leurs parents. En dépit de vastes opérations de recherche et de secours, plus de 3 500 personnes avaient trouvé la mort ou étaient portées disparues à la fin octobre 2015.

La plupart des arrivants continuent leur voyage vers d'autres pays de l'Union européenne, ce qui intensifie les pressions sur les régimes d'asile et les systèmes de réception européens et met à rude épreuve le régime d'asile européen commun (RAEC). Le délai prévu pour la transposition des deux derniers instruments du RAEC, c'est-à-dire la directive établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale et la directive relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale, a expiré le 20 juillet 2015 et beaucoup d'États n'ont pas encore achevé le processus.

En mai 2015, la Commission européenne a lancé un agenda en matière de migration, qui adopte une approche holistique pour faire face à la crise en Méditerranée et reconnaît le besoin d'une action coordonnée dans plusieurs domaines politiques. L'Union européenne a depuis adopté une série de mesures d'application de l'agenda.

Dans ce contexte, le HCR a conservé cinq priorités majeures dans la sous-région pour 2016 et 2017 :

- i. protéger l'espace d'asile et garantir l'accès au territoire et des conditions de réception acceptables, notamment pour les personnes ayant des besoins spécifiques ;
- ii. instaurer et maintenir des procédures d'asile justes et efficaces ;
- iii. assurer des solutions durables ;
- iv. prévenir et résoudre l'apatridie ; et
- v. renforcer les relations extérieures du HCR et mobiliser un soutien pour ses opérations dans le monde.

B. Réponse et mise en œuvre

Le HCR resserrera sa coopération avec les acteurs concernés, notamment les États européens et les institutions de l'Union européenne. Ces activités demeureront guidées par son Initiative spéciale pour la Méditerranée, qui englobe des mesures non seulement au sein de l'Union européenne, mais aussi dans les pays de transit ou de premier asile, de même que dans les pays d'origine. Les efforts seront axés sur le suivi des pratiques d'admission et le renforcement des capacités pour prévenir le refoulement et garantir l'accès au territoire.

Le HCR reconduira son appui à la mise en œuvre de l'agenda de la Commission européenne en matière de migration, en axant ses interventions sur une application pleine et cohérente du RAEC et une amélioration des conditions de réception, la réinstallation à l'intérieur de l'Union européenne et le plan de réinstallation de l'Union

européenne. Il s'attaquera aussi aux causes à l'origine des déplacements forcés.

En Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Italie et Pologne, le HCR prolongera son travail avec les autorités pour répondre aux mouvements secondaires à travers l'Europe. Une priorité sera de veiller à ce que les frontières restent ouvertes. La mise en place de mécanismes de gestion des frontières sensible aux impératifs de la protection et d'identification rapide des personnes nécessitant une protection, y compris celles ayant des besoins spécifiques, sera aussi un axe majeur du travail. En République de Moldova, le HCR s'emploiera à aider le Gouvernement à maintenir un régime d'asile opérant.

Le HCR prolongera son soutien à l'Union européenne, à ses institutions et à ses États membres dans leurs efforts pour garantir la mise en œuvre réussie du programme de relogement de 160 000 personnes. De plus, il poursuivra son travail avec les États européens pour qu'ils honorent leurs quotas annuels existants de réinstallation, ainsi que les engagements souscrits dans le cadre du plan de réinstallation de l'Union européenne pour 20 000 personnes. Le Haut Commissariat exhortera également les États membres à offrir d'autres voies juridiques pour que les personnes en quête de protection puissent atteindre l'Europe. De surcroît, le HCR reconduira ses activités pour consolider les capacités d'intégration, promouvoir le regroupement familial et lutter contre la xénophobie.

Dans le cadre de sa campagne mondiale pour mettre fin à l'apatridie, le HCR maintiendra son plaidoyer pour encourager davantage d'États membres de l'Union européenne à adhérer aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie. Il préconisera de même l'adoption de plans d'action nationaux pour s'attaquer à l'apatridie et la mise en œuvre d'activités destinées à établir des mécanismes formels d'identification et de protection des apatrides.

2016 Budget for Northern, Western, Central and Southern Europe | USD

Operation	Pillar 1 Refugee programme	Pillar 2 Stateless programme	Pillar 3 Reintegration projects	Pillar 4 IDP projects	Total
Belgium Regional Office	17,201,698	1,531,543	0	0	18,733,241
Greece	286,982,683	27,856	0	0	287,010,539
Hungary Regional Office	18,528,648	344,421	987,344	0	19,860,413
Italy Regional Office	18,007,569	173,944	0	0	18,181,513
Sweden Regional Office	4,004,447	927,180	0	0	4,931,627
Regional activities	37,530,317	427,922	0	0	37,958,239
Total	382,255,362	3,432,866	987,344	0	386,675,572